

> sauvons la croix Notre-Dame !

La croix monumentale gothique de l'ancien cimetière Notre-Dame se trouve dans le cimetière de la rive droite, rue Aristide Briand. Il s'agit de la grande croix de l'ancien cimetière situé à côté de l'église Notre-Dame. Cet ensemble, ainsi qu'un hôpital, étaient implantés, depuis le Moyen Âge, approximativement là où se trouve à présent la place Beauregard, vers la rue des Écoles. L'hôpital disparaît dans la tourmente de la guerre de 30 ans. L'église Notre-Dame, ruinée, est démolie au XVIII^e siècle et remplacée par l'église Saint Luc accolée alors à la mairie. Cet édifice sera lui-même remplacé par l'église actuelle en 1832. Le cimetière trop exigu est transféré en 1827 «*hors les murs de la ville*» (en application tardive de la loi de 1765), sur un terrain au lieu-dit la Haute Chapelle. La croix Notre-Dame sera elle même ré-implantée, sur le côté sud du nouveau cimetière, où elle demeurera oubliée pendant 170 ans. (La haute croix qui se trouve dans l'allée centrale ne date que de 1828). Redécouverte et étudiée par Jean-Luc Staub, amateur d'histoire locale, celui-ci monte, en 1998, un dossier historique et iconographique le plus complet

possible afin d'établir la demande de classement et de protection de ce monument, demande effectuée auprès de la D.R.A.C. Lorraine par la municipalité. De nombreuses années s'écouleront en études complémentaires et en visites d'experts. La croix est à présent inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2008. Ce grand crucifix, sculpté dans une roche calcaire, avec son fût octogonal, ses congés ainsi que ses moulurations en «*cul-de-lampe*» prismatiques, semble dater du milieu du XVI^e siècle. Il est à rapprocher du style gothique flamboyant. Le socle avec les crânes paraît plus tardif. Ce christ en croix monumental (hauteur 4,20 m. et largeur 1,55 m.) a résisté au temps, et aux vicissitudes de l'histoire, notamment à la période révolutionnaire, qui a vu la destruction, sur ordre, de la plupart des croix de chemins de notre ville. Ce monument a également traversé sans dommages, deux guerres mondiales. La tempête du 26 décembre 1999 a accentué les fissures déjà existantes, ce qui nécessite une intervention rapide. La Fondation du Patrimoine s'associe

à la restauration de cette croix monumentale. Une fois restaurée, elle sera réinstallée à droite de l'entrée principale du cimetière, où, Raonnais, touristes et amateurs d'art pourront enfin venir l'admirer. Les opérations de démontage, d'enlèvement en atelier et de restauration, vont être effectuées dans les semaines à venir par une entreprise de Toul, spécialisée dans ce genre de travaux sur des sculptures anciennes. La réinstallation aura lieu au printemps. **Vous pouvez participer financièrement à ce projet en renvoyant le bon de souscription ci-dessous, accompagné d'un chèque.**



à découper ou à photocopier



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la croix monumentale Notre-Dame de Raon l'Étape (chèque à l'ordre de «*Fondation du Patrimoine - Croix monumentale de Raon l'Étape*») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la Communauté de Communes, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Pour les particuliers, votre don est déductible :

. de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

. OU de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €.

Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €. Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises > réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu

l'impôt sur la fortune

l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ :

adresse :

code postal : Ville :

coupon réponse à envoyer à : «**Fondation du Patrimoine, délégation régionale Lorraine,**

62 rue de Metz, 54 000 Nancy» > tél./fax : 03 83 46 86 35

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la Communauté de Communes pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.